

Ce conseil communautaire était principalement axé sur la création du nouvel établissement public industriel et commercial (EPIC) qui deviendra prochainement le nouveau statut juridique de l'office de tourisme. Lorsqu'un organisme prend la forme d'un EPIC des dispositions spécifiques lui sont applicables. Elles prévoient notamment que l'office est administré par un comité de direction dans lequel les membres représentant la communauté de communes détiennent la majorité des sièges.

L'intervention de 4 participants au mouvement des gilets jaunes n'a pas perturbé la séance qui s'est déroulée selon l'ordre du jour établi et le Président leur a proposé de prendre la parole en fin de séance.

Les projets de statut de l'EPIC commentés et détaillés sont adoptés à l'unanimité.

Il est ensuite proposé d'élire 9 représentants élus de notre EPCI et 9 suppléants au sein du premier collège du comité de direction de l'EPIC. De la même façon, il est ensuite proposé de nommer les 7 représentants titulaires et les 7 suppléants des socio-professionnels, associations ou organisations locales intéressées au tourisme.

Après appel à candidature, la composition du comité de direction est arrêtée à 16 membres titulaires et 16 membres suppléants et est fixée comme suit :

Les élus communautaires

TITULAIRES

André FERRET ➤
Alice MALARTRE ➤
Jean Pierre SABATIER ➤
Jean Marc FARGIER ➤
Nadine LEGAZ ➤
Annie MAUTE ➤
Laure FERRET ➤
Christian CHORLIET ➤
Robert MACHABERT ➤

SUPPLEANTS

Pierre GENTES
Angèle ROCHETTE
Emmanuel PALHIER
Joël DEVIDAL
Michel MOUILLAUD
Nathalie SURREL
Jean Pierre DANDOIS
Philippe DELABRE
Gérard RIVET

Dans l'attente de la désignation d'un ou d'une suppléante complémentaire (au titre des sites culturels), les représentants des socio-professionnels, associations ou organisations locales intéressées au tourisme sont les suivants :

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
COMMERCES & SERVICES			
Gilles RECTON	Table de Vallés	Coralie MAS	Délices du Mézenc
Sandrine THOMAS	La Caborne	Sandrine LESIGNE	Les Chaumières d'Alambre
HEBERGEMENTS			
Sophie CHABANEL	Les Bulles d'herbe	Karine Aubouin MULLER	Les Yourtes de la Chapuze
Didier CHAPTAL	Centre d'hébergement Saint-Front	Jean-François BOUSSIT	Capito-gites
SITES CULTURELS			
Roselyne CHAPPELLE	Fin Gras		
PRESTATAIRES D'ACTIVITE			
Raphaël BONNET	Lugik Park	Philippe MICHEL	Lugik Park / Location
Gréogory JOVIGNOT	Guide nature randonnée	François GUILLEMET	VVF

Sont ensuite adoptés par le conseil communautaire les tarifs suivants, applicables au 1^{er} janvier 2019.

Tarifs patinoire 2019	Enfants jusqu'à 10 ans		Jeunes (jusqu'à 15 ans)		Adulte	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
INDIVIDUELS						
Entrée patinoire - Jeux en bois & Toboggan	4,00 €	5,00 €	4,50 €	5,50 €	5,00 €	6,00 €
Jeux en bois & toboggan	3,00 €	- €	3,00 €	- €	3,00 €	- €
Hoverkart	4,00 €	4,00 €	4,00 €	5,00 €		
Pass gare (patinoire / jeux & hoverkart)	9,50 €		9,50 €		9,50 €	
Pass tribu (5 pers.)						25,00 €
Pass année	60,00 €	60,00 €	65,00 €	65,00 €	70,00 €	70,00 €
Pass année Comcom	50,00 €	50,00 €	55,00 €	55,00 €	60,00 €	60,00 €
COMITES D'ENTREPRISE						
Pass 10 entrées						45,00 €
Abonnements		50,00 €		55,00 €		60,00 €
Privatisation espaces (hors hoverkart) mini 20 pers.						10,00 €
GROUPES						
Plus de 10 personnes & centres de vacances	3,50 €	4,50 €	4,00 €	4,50 €		
Utilisation salle		2,00 €		2,00 €		
Gratuité animateurs						
ANNIVERSAIRE						
Pass anniversaire sans privatisation	5,5 à 8,50€	7,00 €	5,5 à 8,50€	7,00 €	5,5 à 8,50€	7,00 €
SEMINAIRE						
Location de salle avec tables & chaises et vidéoprojecteur - forfait mini 150€ / 3h						5,00 €
Avec accès ccès patinoire - mini 20 pers.						10,00 €
SCOLAIRES					Zone	Hors zone
Primaires					2,50 €	3,50 €
Collège					3,50 €	4,50 €

Conformément au règlement « déneigement » en vigueur au sein de la communauté de communes, une aide de 5000 € sera versée en 2019 à la commune de Lantriac pour l'achat d'un tracteur.

Le Président est autorisé à signer la convention tripartite à intervenir entre la communauté de communes, le Département et la Région en matière de transports scolaires. Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Région, autorité organisatrice, délègue à l'organisateur (communauté de communes) sa compétence pour la gestion du transport scolaire sur services spéciaux. Elle fixe également les conditions d'intervention du Département, coordinateur des services qui permet d'assurer un lien de proximité avec la communauté de communes.

Le conseil communautaire valide également la décision modificative relative au budget « station et domaine nordique » afin de financer l'achat d'un engin de damage et autorise la conclusion d'un emprunt à court terme. Toujours en matière de tourisme hivernal, le Président est autorisé à renouveler la convention conclue avec la Société d'investissement pour la station des Estables (SISE) concernant notamment la production de neige de culture.

Enfin, le conseil communautaire se prononce sur la création de divers emplois.

Suite à la reprise en gestion directe de l'ALSH du Monastier, 2 postes d'adjoints d'animation à temps complets sont créés à compter du 1^{er} février 2019.

Dans la poursuite de sa politique de lutte contre la précarité et l'accès à l'emploi titulaire, le conseil communautaire valide la création de 4 postes d'assistants d'enseignements artistiques à temps non complet.

En fin de séance, la parole est donnée aux participants au mouvement des gilets jaunes qui dénoncent le mépris et l'arrogance du gouvernement face à leur mouvement. Le message porté est simple : Le territoire communal demeure encore relativement préservé des vicissitudes nationales, et les élus locaux conservent un statut particulier dans le cœur des français. Toutefois ce lien semble de plus en plus fragilisé et se dilue dans le pessimisme national. Le mouvement des gilets jaunes attend le soutien et la solidarité des élus de proximité.